COMPTE RENDU DU CTL DU 09/01/2018

Madame Chevalier, Directrice adjointe, a ouvert le CTL en nous rappelant l'apparition d'une mission de recouvrement au sein du CSDom amenant une création de 7 emplois.
Cependant, la DNID participe comme tout service de l'État à l'effort collectif avec 5 suppressions d'emplois (4 agents de catégorie B et 1 agent de catégorie C) qui concernera notamment la perte d'un cadre B au service des Ressources Humaines (RH), dû à la création des Centres Service RH (CSRH) interrégionaux au 1er janvier 2019. Cet emploi de catégorie B sera en réalité perdu par le pôle GPP, alors que c'est un poste de catégorie C qui sera perdu au service des RH.

FO - DNID a demandé à Madame la Directrice adjointe si, contrairement aux rumeurs, les sept créations de poste seraient mise au choix dans les mutations internes de 2018.
Madame Chevalier a répondu clairement que « oui » et qu'il y aura effectivement une création de fiche de poste pour ces emplois afin que les agents de la DNID puissent postuler sur cette nouvelle mission.

Par ailleurs, avec la fusion de la DNID et du CSDom, nous allons voir la création d'une cellule de contrôle de qualité comptable (CQC) et l'arrivée d'un cadre A supplémentaire à la Mission Maîtrise des Risques.

Nos collègues de Solidaire se sont questionnés sur les postes (1 B et 1 C) concernés par la suppression d'emplois en 2018.
Madame Lavenant nous a alors confirmé que les emplois supprimés ne visaient aucun agent en poste mais que cela concernait encore exclusivement des postes vacants.

FO - DNID a demandé ce qu'il en était du passage en PED (Pôle d'Evaluation Domaniale) annoncé l'été dernier. La réponse officieuse est que c'est « en attente », suite à la réforme des postes à profil ainsi que des postes au choix. Le PED sera fait dans un deuxième temps si cela se fait un jour.

Monsieur Talmo a apporté une précision à un problème soulevé par FO - DNID lors des derniers CTL concernant les deux collègues (cadre A) qui ne bénéficiaient pas des mêmes indemnités que leurs collègues à la DNID : la situation est revenue à la normale et les collègues touchent toutes les primes qu'ils doivent avoir.

Madame Lavenant nous a fait la présentation du projet Sirhius qui remplacera Agora en mai 2019. Des fiches vont être mises en place à la DNID afin d'utiliser correctement cette nouvelle application. Ce projet, avec la réorganisation des RH, fait perdre un poste d'agent aux RH.
De même, il n'y aura plus de fiche de paye en version papier à partir du mois de juillet 2018.

L'année 2018 sera marquée par l'arrivée d'une nouvelle mission au sein du pôle CSDom : le recouvrement des redevances domaniales.
Monsieur Michaud nous a présenté le transfert de cette mission au CSDom qui devrait débuter en septembre 2018 avec un recouvrement d'approximativement 10 000 titres par an, une organisation à mettre en place (avec l'outil REP), ainsi qu'une formation des agents (si possible en local) afin qu'ils soient opérationnels au plus tôt.
On compte sur la DNID afin d'améliorer le recouvrement de ces redevances (CAS immobilier) avec un objectif de 90 M€ pour 2018 (85 M€ en 2017) et d'acquérir une véritable compétence en terme de contentieux. Il n'y aura pas d'objectif en terme de taux de recouvrement même si la dynamisation des redevances devrait permettre d'obtenir un meilleur taux de recouvrement plus simplement.

Le TBVS a été présenté par Madame Lavenant. Le tableau fait ressortir des informations uniquement au niveau des pôles afin de ne pas stigmatiser certain cas.

Nous avons aborder la question des ponts naturels de 2018. Suite aux votes des agents les ponts naturels adoptés sont les
FO - DNID a tenu a souligner que, les ponts de la semaine 19 (mai) n'étant pas tous retenus, il serait fort probable d'avoir une forte demande de congés durant cette période. Monsieur le Directeur a entendu notre remarque et a assuré qu'il n'y aurait pas d'exigences de la Direction sur le sujet, qu'il pourrait y avoir un assouplissement de la règle des 50% de présence et que cette responsabilité serait confiée aux chefs de service.

Questions diverses :

FO - DNID a demandé ce qu'il en était au sujet de l'augmentation (~ 25 cts d'€) du total du prix constaté sur les tickets repas de la cantine suite à la perte/baisse de certaine subventions.
Ces augmentations vont être très rapidement compensées par de nouvelles négociations.

FO - DNID a soulevé la question de l'occupation du rez-de-chaussée qui est aujourd'hui quasiment vide.
Monsieur le Directeur nous a indiqué que l'espace au RDC devrait être occupé le plus rapidement possible par une mission provenant de l'extérieur, mais qu'à l'heure actuelle rien n'était fait dans ce sens.

Un point a été fait sur le télétravail à la DNID par Madame Lavenant. Pour l'instant 11 candidats se sont déclarés mais qui devront attendre la signature de conventions qui sont en cours de traitement à la centrale.
Nos collègues de la CGT ont demandé pourquoi ne pas avoir ouvert cette expérimentation à d'autres services de la DNID. Madame la Directrice adjointe a alors indiqué qu'il s'agissait d'un cadrage national et que certaines missions n'avaient pas été jugées prioritaires pour cette expérimentation.

Enfin nos collègues de la CGT, se sont posés la question de l'impact sur la régie que pourrait apporté la modification du CSDom. Madame la Directrice adjointe a alors précisé que cela ne changeait absolument rien de l'activité de la régie.

COMPTE RENDU DU CTL DU 09/01/2018

Suite au vote « contre » des organisations syndicales (OS) concernant le point des pertes d'emploi à la DNID, un nouveau CTL a été organisé le mardi 16 janvier 2018 pour de nouveau remettre ce point au vote des OS. Sans surprise, les OS se sont une nouvelle foi exprimées contre cette perte d'emploi à la DNID.

Un autre point a été abordé durant ce CTL : Croissy-beaubourg.
Madame la Directrice adjointe a rappelé que la DNID ne pouvait pas laisser trois agents dans une situation d'isolement à Croissy-Beaubourg et que ces agents allaient être rapatriés à la DNID.
Ces agents ont pu bénéficier d'un délai supplémentaire d'une semaine pour faire leur mutation s'ils ne désiraient pas rester à la DNID.
De même, dans la mesure du possible, la DNID va essayer de rapatrier le maximum d'objets du magasin de Croissy.
FO - DNID s'est alors demandé ce qu'il adviendrait des archives situées elles aussi à Croissy.
Madame la Directrice adjointe a tenu à rappeler que nous ne fermions pas Croissy, et que les archives et les objets volumineux resteraient là-bas.
FO - DNID s'est demandé si cette démarche était faite dans l'esprit de protéger les agents face à une décision qui pouvait apparaître humainement difficile à vivre.
Madame la Directrice adjointe nous a assuré que les agents seront suivis et accompagnés dans leurs démarches.
FO - DNID a demandé si des priorités allaient être mise en place au niveau des mutations pour ces agents.
Madame la Directrice adjointe a répondu que cela n'avait pas été évoqué avec les agents et qu'à priori il n'y aurait pas de priorité pour ces agents dans la mesure ou les priorités suivaient les missions et que dans ce cas la mission était la même.

Monsieur le Directeur nous a alors soumis les réflexions qui concernaient une éventuelle restructuration du pôle ventes mobilières au niveau des commissariats aux ventes : par type de ventes ? Revoir la cartographie ?
L'objectif est de réduire le coût pour conserver cette mission car cela peut devenir une menace pour la DNID et d'externaliser cette mission. Ce que nous devons empêcher.
FO - DNID a demandé quand débuterait le groupe de travail visant cette réflexion.
Madame la Directrice adjointe a répondu que cela allait commencer très vite, dès la fin du mois de janvier.

Enfin Madame la Directrice adjointe a tenu aussi à rappeler que nous allons procéder à une réflexion sur le rapatriement de l'ensemble des valeurs qui dorment dans les coffres des DDFiP, des comptables et des ordonnateurs.